

Zeitschrift: Mittelalter : Zeitschrift des Schweizerischen Burgenvereins = Moyen Age : revue de l'Association Suisse Châteaux Forts = Medioevo : rivista dell'Associazione Svizzera dei Castelli = Temp medieval : revista da l'Associaziun Svizra da Chastels

Herausgeber: Schweizerischer Burgenverein

Band: 13 (2008)

Heft: 3

Artikel: Le Bourg extérieur du Lutry et son port médiéval

Autor: Chaudet, Valentine

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-166230>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Bourg extérieur de Lutry et son port médiéval

par Valentine Chaudet

En 1999 et 2000, un vaste projet immobilier à l'angle sud-ouest du bourg médiéval de Lutry a donné lieu à une investigation archéologique préventive dirigée par François Christe, sur mandat de Denis Weidmann, archéologue cantonal. A la fin de l'année 2001, suite à l'interruption d'activité de F. Christe pour des raisons de santé, l'élaboration des données est suspendue. Elle est reprise par la soussignée en août 2006, sur la demande de D. Weidmann. L'intervention archéologique a permis de mettre au jour des murs de berges, des ouvrages défensifs et, comme nous le pensons, des aménagements portuaires et des halles.¹ Elle apporte donc un éclairage nouveau sur le développement du bourg de Lutry au Moyen Age et en fournit les premières datations archéologiques. En outre, elle vient enrichir la connaissance des établissements du bord du lac et permet d'aborder la question de la construction en milieu humide ainsi que des stratégies adoptées face aux tempêtes.

Les données historiques

L'histoire de Lutry a été étudiée dans une monographie dirigée par Marcel Grandjean et parue en 1990, dont nous extrayons l'essentiel des données historiques mentionnées ci-dessous.² Pour les XIII^e et XIV^e siècles, au moment de l'essor urbain et de la fondation de nombreuses «villes neuves», les sources écrites sont malheureusement peu nombreuses. L'apport de l'archéologie est donc d'autant plus précieux pour cette période. Dans les grandes lignes, le bourg primitif de Lutry se développe autour du couvent bénédictin, fondé au XI^e siècle. Il reçoit une enceinte entre 1212 et 1220. Des faubourgs se développent hors les murs au XIII^e siècle déjà. L'histoire du «Bourg extérieur», qui se situe à l'ouest du noyau primitif et qui en constitue l'extension la plus importante, n'est pas bien établie; l'on suppose l'existence d'un faubourg à l'emplacement du futur «Bourg extérieur» (fig. 1). Quoi qu'il en soit, notons à la suite de M. Grandjean que Lutry possède dès le XIII^e siècle les traits d'une ville dynamique.

Les vestiges archéologiques (fig. 2)

Notons en préambule qu'avant sa régularisation artificielle par le barrage du pont de la machine à Genève en 1887, le niveau du lac était sujet aux fluctuations saisonnières dues aux changements pluviométriques et à la fonte des neiges, avec une variation annuelle d'une amplitude moyenne de 2 m. Pour le Moyen Age, le niveau des hautes eaux peut être évalué à la cote de 373 m et celui des basses eaux à 371 m environ.³ Ces valeurs concordent avec les données archéologiques obtenues à Villeneuve: le sol des halles du dernier quart du XIII^e siècle se situe à la cote moyenne de 373,30 m.⁴ A Lutry, le sol des halles présumées peut être restitué à 373,40 m environ.

Les murs de berge (fig. 2)

Deux étapes de berge précédant le rivage du début du XVIII^e siècle (fig. 3) ont été observées.⁵ Le mur 1 constitue la première étape (fig. 4.1) et les murs 3, 4, et 6 la seconde (fig. 4.2 et 4.3).⁶ Ces aménagements présentent un front de gros blocs, dont certains atteignent 1 m de long, posés en boutisse, maçonnés à sec et calés à l'arrière avec de petits boulets (fig. 5). Ils sont visiblement établis à même la grève: leur base se trouve à la cote de 371,80 m environ pour la première étape et *grosso modo* à l'altitude de 371,50 m pour la seconde. Le mur 1 se trouve dans

¹ Des structures postérieures au Moyen Age, en particulier des cuves de tannerie, ont également été documentées. Rapport déposé à l'Archéologie cantonale: VALENTINE CHAUDET, Lutry, Quai Gustave-Doret, Vestiges du bourg extérieur médiéval – système défensif, port (?) et halles (?) – et des aménagements postérieurs – constructions diverses et tannerie (Lausanne 2008).

² Lutry. Arts et Monuments. Du 11^{ème} au début du 20^{ème} siècle, I et II, éd. MARCEL GRANDJEAN (Lutry 1990 et 1991).

³ F.-A. FOREL, Le Léman, monographie limnologique (Lausanne 1892) 469–473.

⁴ FRANÇOIS CHRISTE/VALENTINE CHAUDET, Le port médiéval et les défenses de la Villeneuve de Chillon. *Mittelalter-Moyen Age* 1997/3, 53.

⁵ Le parement sud d'une maçonnerie observée sur 2 m de long et située près de 6 m au nord de la première étape indiquée ici constitue peut-être les vestiges d'une berge antérieure. Voir CHAUDET 2008 (cf. note 1) 6–7.

⁶ Le mur 3 comporte deux voire trois alignements de gros blocs correspondant à des réaménagements successifs de la berge.



1: Plan de Lutry avec la restitution des fortifications et la situation du rivage contemporain de l'enceinte du bourg primitif. 1: bourg primitif. 2: Bourg extérieur. a: rue de la Tour. b: place de la Couronne. En grisé: emprise de l'intervention de 1999-2000.

Grundrissplan von Lutry mit dem rekonstruierten Verlauf der Stadtmauern und der Seeuferlinie zur Zeit der Bildung des Ortskernes. 1: Ursprünglicher Stadtkern. 2: «Bourg extérieur» (Äussere Stadt). a: Rue de la Tour. b: Place de la Couronne. Grau: Bereich der archäologischen Untersuchungen 1999-2000.

le prolongement de la berge restituée par M. Grandjean à l'angle sud-ouest du bourg primitif, aux environs de 1220 (fig. 1). Le promontoire s'avancant dans le lac que forme le mur 4 présente une forme sinusoïde, probablement le résultat d'une adaptation de l'enrochement à la morphologie du terrain. L'ouvrage est postérieurement agrandi à l'est par le mur 6 (fig. 4.3). Les murs 1 et 4 présentent chacun un retour vers le nord à l'emplacement du futur mur de ville. Ces maçonneries ne correspondent cependant pas à une première enceinte, du moins en ce qui concerne le mur 4 qui ne comporte pas d'élévation, le mur de ville 7 étant partiellement construit au-dessus. Elles servent vraisemblablement à contenir les débordements

de la Lutryve, dont le cours actuel se trouve à une cinquantaine de mètres à l'ouest. Le mur 3 présente également un retour vers le nord, dans lequel il faut reconnaître le pendant ouest de l'embouchure solidement endiguée du ruisseau, dont la largeur atteint 11,60 m. Un alignement de pieux (25) situé dans le prolongement du mur 4 forme un brise-lames abritant la berge (fig. 4.3). Compte tenu du régime violent qui caractérise le lac Léman, cet ouvrage sert sans doute primitivement à retenir un enrochement disposé en arrière et éviter que ce dernier soit dissocié par le ressac. Il n'en subsiste aucun élément, les cailloux ayant été réutilisés ou emportés par le courant. Les dates d'abattage des pieux, obtenues

par analyse dendrochronologique, sont réparties entre les années 1246 et 1261.⁷ Ce dispositif fonctionne avec le mur 4 mais est probablement postérieur à ce dernier. Ces ouvrages qui marquent l'urbanisation du rivage ne sont pas sans évoquer les maçonneries, désignées comme «charmurs» dans le patois local, qui sont à l'origine du développement des Rues-Basses de Genève au XIII^e siècle.⁸ Ils rappellent également certains des dispositifs observés au nord du bourg médiéval de Villeneuve, où deux des terre-pleins gagnés sur l'eau sont formés de solides enrochements maintenant un comblement de petits boulets.⁹

Ces murs de berges supposent l'aménagement et peut-être la construction des terrains en amont, qu'ils protègent des tempêtes du lac et des crues de la Lutryve. Faut-il croire pour autant que l'enceinte qui signe la création du Bourg extérieur se dresse déjà au moment de leur établissement? Deux hypothèses peuvent être avancées. Soit ces aménagements de berges fonctionnent avec un mur de ville situé en amont du mur 4, voire éventuellement du mur 1, ce qui signifie que la fondation du Bourg extérieur est antérieure au milieu du XIII^e siècle. Soit le mur 7, auxquels ils sont antérieurs, constitue la première enceinte du Bourg extérieur et l'on peut supposer, en conséquence, que l'emprise du faubourg à l'ouest correspond *grosso modo* déjà à celle du futur Bourg extérieur. Cette seconde hypothèse nous paraît la plus convaincante des deux. En tous les cas, l'investigation archéologique semble exclure l'hypothèse évoquée par M. Grandjean d'une succession de deux étapes de fermeture du Bourg extérieur: la première n'englobant que la place de la Couronne et la seconde enserrant les deux rangées de la rue de la Tour (fig. 1).¹⁰ En effet, les tours circulaires que la muraille présente au nord ne sont, selon M. Grandjean, vraisemblablement pas antérieures à 1260, c'est-à-dire postérieures au bris-lames 25 et aux murs 1 et 4. L'irrégularité de la muraille au nord suggère donc plutôt un faubourg bien développé au moment de la construction du mur de ville.

Le système défensif (fig. 2)

Le mur 7, l'enceinte, forme une digue qui s'avance à plus de 35 m dans le lac (fig. 4.4). Il mesure 1,40 m de large en élévation, valeur qui rejoint les observations faites

ailleurs à Lutry sur les tronçons de muraille conservés,¹¹ en s'élargissant pour atteindre 1,55 m à la tête sud. La largeur de la fondation augmente progressivement du nord au sud, où le mur est le plus exposé, passant de 1,40 à 2,20 m. La fondation, maçonnée à sec, est constituée de gros blocs et boulets maintenant un blocage de petits matériaux; l'élévation est formée de pierres plus petites liées au mortier de chaux et disposées en assises régulières (fig. 6). La tête sud de la digue est particulièrement bien construite, avec des blocs soigneusement retaillés au parement et pouvant atteindre 1,90 m de long (fig. 7). La semelle suit la pente de la grève, de 371,95 m contre le mur 4 à 371,11 m à son extrémité sud. La série de pieux 26 dont certains sont implantés à la tête du mur 7 fonctionne avec ce dernier et est probablement établie avec le rempart. Tout comme la structure 25, elle s'accompagne sans doute primitivement d'un enrochement disposé en arrière. La construction du mur de ville remonterait donc aux années 1275–80, fourchette sur laquelle se répartissent les dates d'abattage des pieux.¹²

Au sud de l'enceinte 7, un dispositif dans lequel il faut reconnaître le belluard mentionné par les sources a été mis au jour (fig. 4.5).¹³ Ce renforcement des défenses côté lac est une plate-forme d'environ 13 × 13 m, constituée d'une maçonnerie sur trois côtés (7, 12 et 13), dont un enrochement de 3 m de large au sud, maintenant un remblai de petits boulets. Le front méridional de l'ouvrage a conservé son élévation: un mur de 1,40 m de large environ et de 8,25 m de long, dont la tête orientale est faite de gros blocs soigneusement retaillés au parement (fig. 8). Les restes de deux encadrements d'origine, sans doute des meurtrières, ont été observés à l'ouest et au sud du dispositif, qui ne comporte peut-être, à l'origine, une

⁷ Rapport déposé à l'Archéologie cantonale: CH. ORCEL/J. TERCIER/J.-P. HURNI, Rapport d'expertise dendrochronologique. Lutry, Quai Gustave-Doret. Réf. LRD01/5087 (Moudon 2001).

⁸ CHARLES BONNET/PHILIPP BROILLET, Les ports de la place de Longemalle à Genève au Moyen Âge. Bollettino storico-bibliografico subalpino, 1993, fig. 6 et 8.

⁹ CRISTE/CHAUDET 1997 (cf. note 4) fig. 5, n°7 et 10. Au sud de 7 et à l'est de 10, un comblement de petits boulets a été observé.

¹⁰ GRANDJEAN 1990 (cf. note 2) 8.

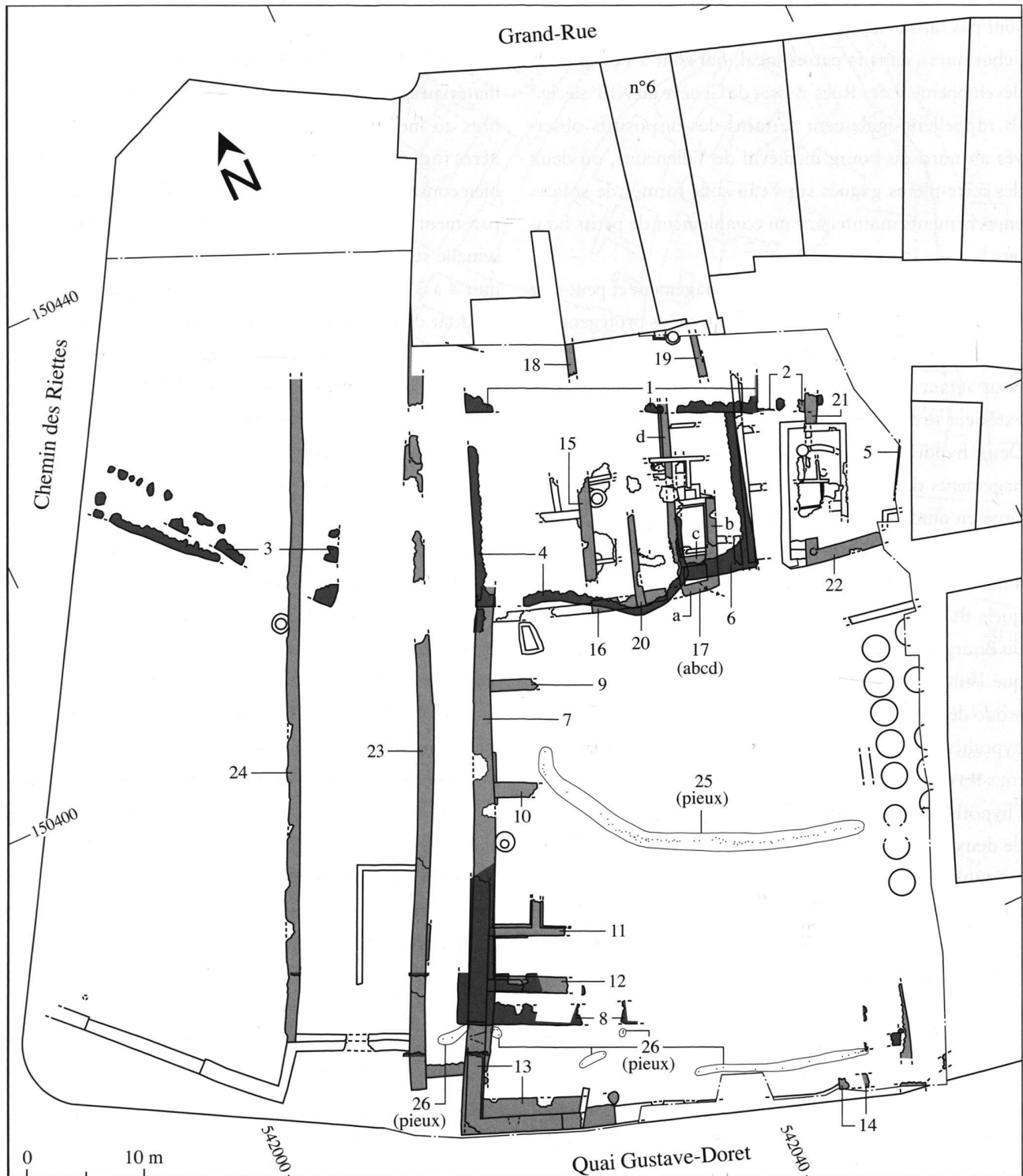
¹¹ GRANDJEAN 1990 (cf. note 2) 66–67.

¹² ORCEL/TERCIER/HURNI 2001 (cf. note 7).

¹³ GRANDJEAN 1990 (cf. note 2) 82.

élévation que de ces côtés et ne constitue pas à proprement parler un édifice. Dans un document du milieu du XVII^e siècle, le belluard est désigné comme la «tour des

brayes proche le lac», indiquant qu'il s'agit, alors, d'un bâtiment.¹⁴ Cette fortification est postérieure à la série de pieux 26, datée par analyse dendrochronologique de



2: Plan général des vestiges. En grisé, les vestiges médiévaux: en gris clair, ceux mis au jour au premier décapage, en gris foncé, ceux dégagés au second décapage.

Übersichtsplan der Befunde. In Grau die mittelalterlichen Mauerreste: hellgrau die erste Freilegungsetappe, dunkelgrau die zweite. Die Ziffern bezeichnen die einzelnen Strukturen, die im Text erwähnt werden.

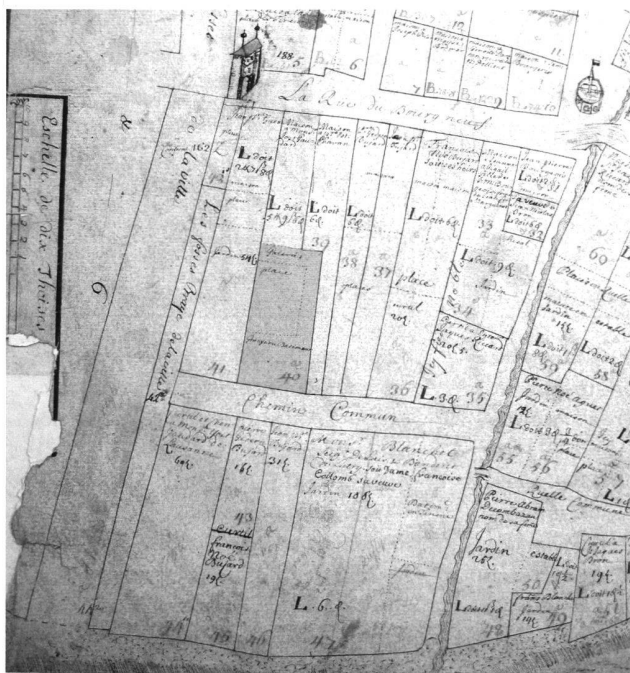
1275–1280, et antérieure aux braies, attestées dès 1401 à l'ouest du bourg.¹⁵ En effet, cette enceinte extérieure désaffecte la meurtrière occidentale du mur 13. Les sources mentionnent le belluard dès 1575 et jusqu'au milieu du XVII^e s.¹⁶ L'ouvrage défensif n'existe en revanche plus au début du XVIII^e siècle, puisqu'il ne figure pas sur le plan de 1705 (fig. 3).

Les murs 9, 10 et 11 (fig. 6), perpendiculaires à l'enceinte, servent peut-être, comme nous l'a suggéré Denis Weidmann, de contrebutement visant à renforcer la digue 7, fortement exposée au vent et à la vague au sud-ouest. Le remblai de petits boulets observé le long du parement occidental du mur 7, dans sa partie sud, constitue probablement les vestiges d'un accès à pied sec au belluard présumé.

Les murs de braie et de contre-escarpe (23 et 24) ont été respectivement dégagés sur environ 70 et 56 m de long. L'observation ne permet pas d'affirmer avec toute la certitude souhaitée que le mur de braie s'accompagne dès l'origine d'un terre-plein en fausses-braies, dispositif attesté dans les sources dès 1585.¹⁷ Le fossé défini par ces maçonneries mesure 8,60 à 10 m de large. Le fond au profil à peu près plat de l'ouvrage se trouve à 372 m

3: Plan de 1705. En grisé, emplacement des halles-entrepôts présumés.

Grundrissplan von 1705, gerastert die Lage der vermuteten Stapelhallen.



environ. Il n'est pas possible de déterminer si la Lutryve ou un bras dudit ruisseau permet de l'immerger¹⁸; peut-être est-il seulement inondé par l'eau du lac remontant le long de la muraille durant la période des hautes eaux.

Les ports successifs supposés (fig. 2)

Plusieurs des structures mises au jour dessinent des bassins successifs servant, vraisemblablement, de port. Le premier de ceux-ci, limité par les murs 1, 2, 4 et 5, mesure 14×18 m environ (fig. 4.2).¹⁹ Il est ouvert sur le lac au sud et est réduit postérieurement par la construction du mur 6 (fig. 4.3). Il est protégé au sud-est par le brise-lames 25. Ce dispositif, probablement implanté dans un second temps seulement, a fait l'objet d'une analyse dendrochronologique qui permet de proposer une datation avant le milieu du XIII^e siècle pour ces aménagements portuaires.²⁰ Ainsi, si l'on suit l'hypothèse selon laquelle le mur 7 correspond au mur de ville primitif, le faubourg qui s'étend à l'emplacement du futur Bourg extérieur abrite déjà un port.

Un exemple comparable de brise-lames protégeant un aménagement portuaire a été documenté à Villeneuve; il est daté du deuxième tiers du XIII^e siècle.²¹ Des rideaux de pieux similaires ont aussi été documentés à Brunnen (SZ); deux de ceux-ci, datés par les dendrochronologues de 1400 et 1425 environ, ont été interprétés comme la fermeture d'un port.²²

Le bassin de l'étape suivante est délimité par la digue que forme le mur de ville au sud et, soit la série de pieux 26, soit le mur 8 (fig. 4.4). La vaste surface d'eau ainsi formée mesure plus de 32 m de long sur plus de 31 m de large; elle est

¹⁴ GRANDJEAN 1990 (cf. note 2) 82. Cette mention amène M. Grandjean à situer le belluard à l'extrémité des braies, touchant le fossé (id. 5 et 82).

¹⁵ GRANDJEAN 1990 (cf. note 2) 66 et note 11.

¹⁶ GRANDJEAN 1990 (cf. note 2) 82.

¹⁷ GRANDJEAN 1990 (cf. note 2) 69.

¹⁸ Une source de 1460–1461 mentionne les deux ponts du Grand Pont, GRANDJEAN 1990 (cf. note 2) 58, note 22. Cette indication atteste qu'à cette époque, le débouché du cours principal de la Lutryve ne coïncide pas avec le fossé défensif, mais se situe à l'ouest de ce dispositif.

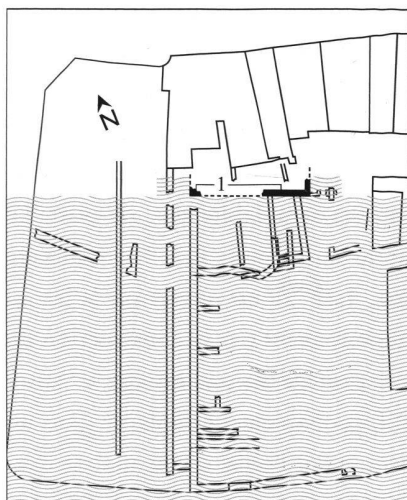
¹⁹ Le retour oriental vers le nord du mur 1 forme peut-être la limite d'un bassin antérieur (fig. 4.1).

²⁰ ORCEL/TERCIER/HURNI 2001 (cf. note 7).

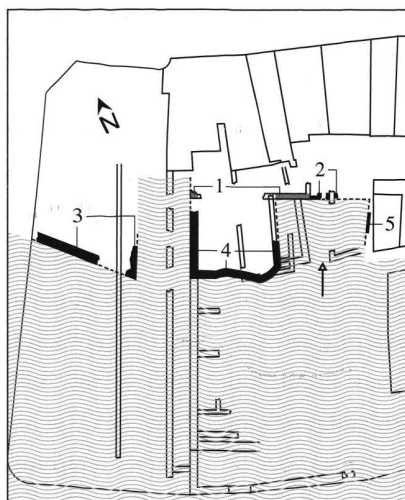
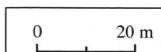
²¹ CHRISTE/CHAUDET 1997 (cf. note 4) 50, fig. 5, n°5, et fig. 6.

²² JAKOB OBRECHT Brunnen SZ. Untersuchung an den Pfahlreihen im Vierwaldstättersee, 1966. *Mittelalter-Moyen Age* 1997/3, 63–74.

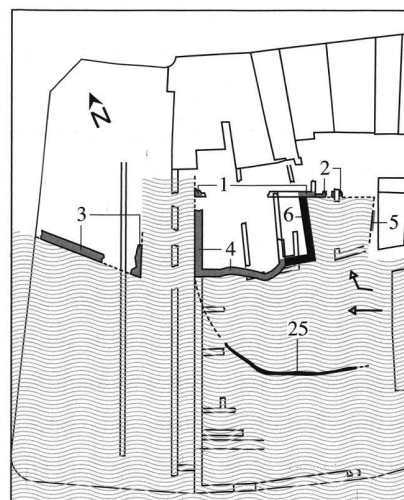
4: Reconstitution du développement de la zone investiguée / *Rekonstruktion der baulichen Entwicklung in der untersuchten Zone.*



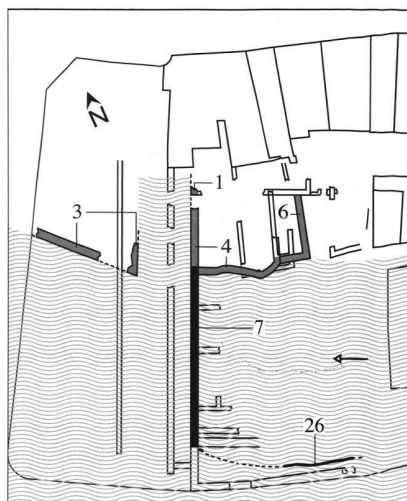
4.1: Avant 1246. Construction d'un mur de berge (1) et canalisation de l'embouchure de la Lutryve.
Vor 1246. Bau einer Ufermauer (1) und Kanalisation der Bachmündung der Lutryve.



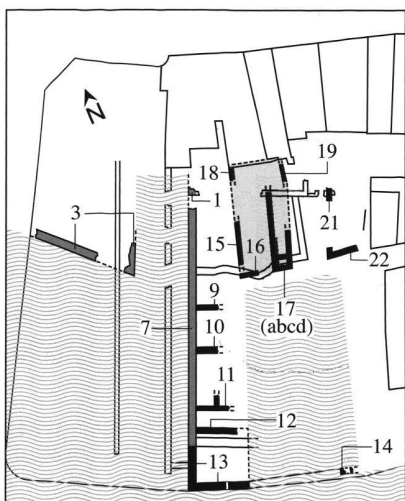
4.2: Avant 1246. Etablissement d'une nouvelle berge (3, 4) et aménagement d'un port.
Vor 1246. Bau einer neuen Ufermauer (3, 4) und Einrichten eines Hafens (2, 5).



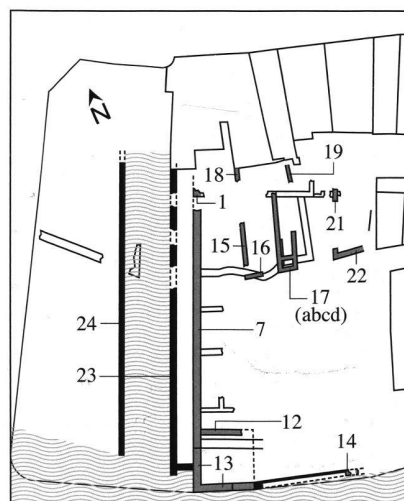
4.3: 1246–1261. Aménagement d'un brise-lames (25) protégeant le bassin portuaire.
Errichten einer Holzpalisade (25) als Wellenbrecher zum Schutz des Hafenbeckens. Die Palisadenhölzer lassen sich dendrochronologisch auf die Zeit von 1246–1261 datieren. Das innere Hafenbecken wird durch eine Beckenmauer (6) verkleinert.



4.4: 1275–1280. Construction du mur de ville qui forme un môle à son extrémité sud (7) et aménagement d'un brise-lames (26) protégeant le nouveau bassin portuaire.
1275–1280. Bau der äusseren Stadtmauer (7) entlang dem Bach in Art einer Mole bis in den See hinaus. Anlegen eines neuen grösseren Hafenbeckens und einer neuen Palisade (26) als Wellenbrecher.



4.5: Entre 1280 et 1401. Aménagement d'un belluard (13) et construction de halles-entrepôts (15–19) en amont du port.
Zwischen 1280 und 1401. Bau eines Wehrturmes (13) am seeseitigen Ende der Mole (7) und Einrichten von Stapelhallen (15–19) oberhalb des Hafens. Die Schutzmauer (7) wird von der Ostseite her mit Stichmauern (9–11) verstärkt.



4.6: Début du XV^e siècle. Construction des murs de braie et de contre-escarpe, fermeture du port et désaffectation des halles présumées.
Anfang des 15. Jh. Bau von Graben- und Grabengegenmauern (23, 24), Aufheben des Hafenbetriebes, Auffüllen des Hafenbeckens und Auflösen der vermuteten Stapelhallen. Die mittelalterliche Uferlinie wird südwärts in den See gedrängt (14).

vraisemblablement ouverte sur le lac à l'est. La série de pieux 26, moins bien conservée que sa correspondante 25, permet de dater ce bassin aux environs de 1275–80.²³ Ce port présumé se trouve à l'intérieur de l'enceinte de ville et non à l'extérieur de celle-ci comme c'est le cas à Villeneuve, où le port est aménagé au débouché du fossé.²⁴

Enfin, le dispositif défensif que nous identifions au belluard cité par les sources fonctionne probablement aussi avec un bassin portuaire. En effet, malgré l'absence de toute indication stratigraphique, il est tentant d'interpréter le mur 13 et le fragment de maçonnerie 14, profondément implanté et qui présente une tête de mur à l'ouest, comme les montants d'un accès de 19 m de large qui ne serait autre que l'entrée d'un port. Ainsi, le belluard ne constituerait pas seulement un renforcement des défenses de la ville côté lac, mais aussi un poste de contrôle sur le port et

les marchandises qui y transitent. Villeneuve présente une situation similaire, tout comme, peut-être, Hermance.²⁵ Le dernier bassin portuaire présumé n'existe plus sur le plan de 1705 (fig. 3).²⁶ Il est peut-être abandonné au moment où, au début du XV^e siècle, des halles sont construites à l'extrémité orientale du Bourg extérieur.²⁷ En effet, l'on peut supposer l'existence d'un port à proximité de cet édifice, même s'il n'en est pas fait mention dans les sources avant le XVI^e siècle.²⁸

²³ ORCEL/TERCIER/HURNI 2001 (cf. note 7).

²⁴ CHRISTE/CHAUDET 1997 (cf. note 4) 46, fig. 1.

²⁵ CHRISTE/CHAUDET 1997 (cf. note 4) 46, fig. 1. JACQUES BUJARD, Hermance 1247–1997, une ville neuve médiévale (Genève 1997) 15.

²⁶ La zone concernée est affectée en jardins dont le parcellaire est perpendiculaire aux murs 9, 10 et 11.

²⁷ La maçonnerie condamnant l'entrée du port présumé est de facture XIX^e siècle et ne correspond pas à la fermeture primitive.

²⁸ GRANDJEAN 1990 (cf. note 2) 26–29.



5: Pierre à pierre des murs 1, 2, 4, 6 et 7.

Steingerechte Aufnahme der Mauer 1, 2, 4, 6 und 7 (Erste Uferschutz- und Hafenmauern)

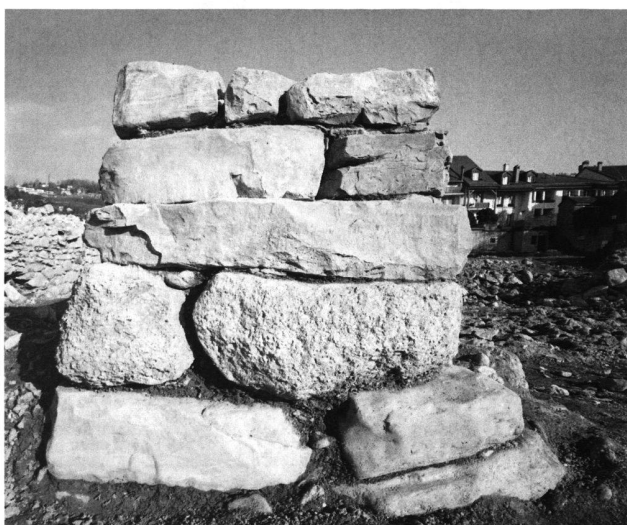


6: Vue vers le sud-ouest du mur de ville (7) et du mur de braie (23). Au premier plan, le mur 11.

Blick gegen Südwesten auf die äussere Stadtmauer (vorne, 7) und die Grabenmauer (hinten, 23). Im Vordergrund die Mauer 11.

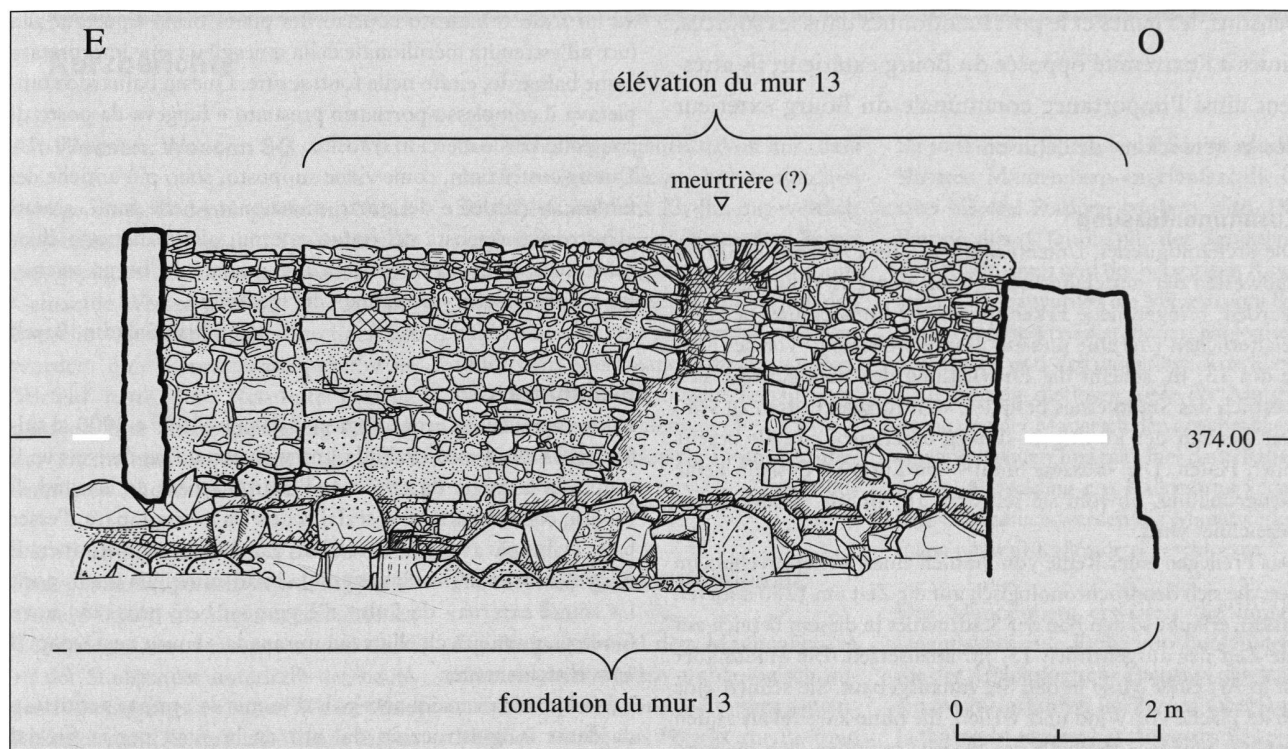
Notons que la base des aménagements portuaires présumés mis au jour se trouve dans la majorité des cas au-dessus du niveau des basses eaux: les bassins portuaires sont donc probablement creusés dans leur partie médiane pour pouvoir accueillir des bateaux durant la période d'étiage.

7: Vue de la tête sud du mur 7. Largeur au sommet: 1,55 m. *Blick auf den südlichen Mauerkopf der äusseren Stadtmauer 7. Breite an der Mauerkrone: 1,55 m.*



Les halles présumées (fig. 2)

Dans le quart nord-est de la zone de fouille, au-dessus des murs 1, 4 et 6 désaffectés, un grand rectangle se dessine parmi les nombreux vestiges mis au jour (fig. 4.5). Les murs 15, 16, 17a et 17b qui le constituent présentent de robustes fondations d'environ 1 m de large aux angles sud-est et sud-ouest solidement construits. Au nord, les murs 18 et 19, dont seule la tranche arrachée d'une portion d'élévation a été observée, appartiennent sans doute à cette structure. Le côté nord de cette dernière n'a pas été intercepté; il peut être restitué à l'emplacement du décrochement présent dans le parcellaire actuel, à l'angle sud-ouest du bâtiment sis au n° 6 de la Grand-Rue. L'ensemble mesure environ 11 × 24 m. Il est subdivisé dans la longueur par le mur 17d et, dans un second temps, par le mur 20; il comporte à l'angle sud-est un espace muni d'une circulation d'eau. Il présente au sud un accès de 3,30 m de large entre la tête orientale du mur 16, soigneusement appareillée à l'aide de gros blocs, et l'angle partiellement détruit des murs 17a et 17d. Ce vaste rectangle se lit toujours dans le parcellaire figuré sur le plan de 1705 (fig. 3), la surface concernée étant occupée par un bâtiment dans sa portion sud et



8: Vue intérieure du mur sud du belluard (13) présumé.

Innenansicht der Südmauer des vermuteten Wehrturmes (13). In der Mauer ist eine zugemauerte Schartenöffnung erkennbar.

par une place bordée sur deux côtés par une galerie dans sa portion nord.

Les dimensions importantes de ce dispositif, le large accès dont il est muni côté lac, l'épaisseur des fondations qu'il présente ainsi que la proximité de celui-ci avec le port présumé suggèrent de l'interpréter comme les vestiges de halles-entrepôts. À l'est de ce dispositif, les murs 21 et 22 constituent sans doute un aménagement contemporain. S'agit-il de murs de terrasse avec un accès au lac à l'ouest?

Les halles-entrepôts présumées ne sont pas antérieures à l'établissement de la digue 7 qui offre une protection suffisante à leur réalisation; elles ne sont donc pas antérieures au dernier quart du XIII^e siècle. Elles sont probablement désaffectées au moment de la construction, au début du XV^e siècle, de halles à l'extrémité orientale du Bourg extérieur.²⁹

Conclusion

L'investigation archéologique offre de nouvelles perspectives sur le développement du rivage médiéval de Lutry

et l'établissement du Bourg extérieur. Avant le milieu du XIII^e siècle, semble-t-il, le faubourg qui s'étend à l'ouest du noyau primitif est déjà bien développé, puisqu'il occupe l'emprise du futur Bourg extérieur et comporte un port. Le Bourg extérieur de Lutry n'est donc pas à proprement parler un «bourg neuf», même s'il est désigné comme tel dès le XVI^e siècle.

La découverte d'une série de pieux contemporains du mur de ville permet de situer la construction de celui-ci vers 1280. L'enceinte se caractérise par une longue digue qui s'avance dans l'eau et protège des vagues et du vent une vaste surface, sans doute utilisée comme port. En amont de ce bassin, plusieurs maçonneries dessinent un grand rectangle, dans lequel nous proposons de voir des halles-entrepôts. La plate-forme mise au jour à l'extrémité sud de la muraille et que nous identifions au belluard cité dans les sources vient compléter cet ensemble portuaire présumé en offrant un poste de contrôle des marchandises qui y transitent. Ces ouvrages précèdent, comme nous le

²⁹ GRANDJEAN 1990 (cf. note 2) 26–29.

pensons, les halles et le port mentionnés dans les sources, situés à l'extrémité opposée du Bourg extérieur; ils attestent ainsi l'importance communale du Bourg extérieur dès la «création» de celui-ci.

Zusammenfassung

Die archäologischen Untersuchungen, die 1999 und 2000 im Südwesten der mittelalterlichen Stadt von Lutry durchgeführt wurden, bringen neue Erkenntnisse zur Entwicklung der mittelalterlichen Uferlinie und zur Stadterweiterung. Vor der Mitte des 13. Jh. scheint die Entwicklung der Vorstadt, die sich westlich des Stadtkernes befindet, weit fortgeschritten zu sein. Der Bereich der künftigen «bourg extérieur» enthält bereits einen Hafen. Die «äussere Stadt» von Lutry ist deshalb keine Neugründung, obwohl sie seit dem 16. Jh. als «bourg neuf» bezeichnet wird.

Das Freilegen einer Reihe von Pfählen eines Wellenbrechers im See, die sich dendrochronologisch auf die Zeit um 1280 datieren lassen, erlaubt so den Bau der Stadtmauer in diesem Bereich auf die Zeit des ausgehenden 13. Jh. anzusetzen. Die Stadtmauer ist in Art einer Mole in den See hinausgebaut. Sie schützt eine weite Fläche vor Wind und Wellen, die ohne Zweifel als Hafen benützt wurde. Oberhalb des Hafens befinden sich mehrere Mauerzüge, die sich zu einem grossen Rechteck ergänzen lassen, das als Stapelhallen interpretiert wird. Am Südende der Mole wurde eine Plattform freigelegt, die als Fundament eines Wehrturmes diente. Dieser in Schriftquellen erwähnte Turm ergänzt die vermutete Hafeneinrichtung und wurde wohl als Kontrollpunkt für den hier vorbeiziehenden Warenverkehr benutzt. Alle diese Bauten scheinen die Vorläufer jener Stapelhallen und jenes Hafens zu sein, die später im Osten der «äusseren Stadt» liegen und in den Schriftquellen erwähnt werden.

Riassunto

Le indagini archeologiche effettuate nel 1999 e nel 2000 nell'angolo sudovest del borgo medievale di Lutry hanno portato all'acquisizione di nuove conoscenze per quanto riguarda lo sviluppo della riva medievale e la costruzione del borgo esterno. Prima della metà del XIII sec., a quanto sembra, il sobborgo che si estende a ovest del nucleo primitivo era già ben sviluppato. Il sedime del futuro borgo esterno era inoltre dotato di un porto. Il borgo esterno di Lutry non può essere considerato propriamente un «borgo nuovo», sebbene venga menzionato come tale dal XVI sec.

La scoperta di una serie di pali di un frangiflutti, contemporanei alla cinta muraria della città, permette di datare la costruzione di quest'ultima nel periodo intorno al 1280. La cinta muraria è caratterizzata da un lungo argine (molo) che si estende nell'acqua e protegge dalle onde e dal vento una vasta superficie, che sicuramente fungeva da porto. A monte del porto si conservano diversi tratti di mura che formano un grande rettangolo, dentro il quale sorgevano dei fabbricati attribuibili

ad un scalo o mercato coperto. La piattaforma riportata alla luce all'estremità meridionale della muraglia, viene interpretata come baluardo, citato nelle fonti scritte. Questo baluardo completava il complesso portuario presunto e fungeva da posto di controllo per le merci in transito.

Queste costruzioni, come viene supposto, sono più antiche dei fabbricati (scalo) e del porto menzionato nelle fonti, situati all'estremità opposta del borgo esterno; questi mettono chiaramente in evidenza l'importanza comunale del borgo esterno già a partire dalla «creazione» del medesimo.

(Christian Saladin, Basel)

Resumaziun

Las perscrutaziuns archeologicas dals onns 1999 e 2000 al sid-vest da la citad medievals da Lutry dattan novas invistas en il svilup da la lingia da riva e da l'engrondiment da la citad. Il foburg, che sa chatta al vest dal center da la citad, para d'esser bain sviluppa avant la mesadad dal 13avel tschientaner. Il spazi dal futur engrondiment da la citad cumpiglia gia in port. La «citad externa» da Lutry n'è perquai betg propi ina nova fundaziun, malgrà ch'ella vegn numnada «bourg neuf» dapi il 16avel tschientaner.

La scuverta da varsaquants pals d'in mir da rempar permettan da datar la construcziun dal mir da la citad per la fin dal 13avel tschientaner. Il mir da la citad furma in cuntschet che tanscha ora en il lai. El protegia ina gronda surfatscha dal vent e da las undas ch'è senza dubi vegnida utilisada sco port. Da vart sura dal port stattan plirs mirs che pon vegnir complettads ad in grond rectangul. Quel po avoir servì sco magasin. A la vart meridiunala dal cuntschet han ins chattà ina plattafurma che furmava il fundament d'ina tur da chantun menziunada en las funtaunas. Questa tur da chantun pudess esser stada in post per controllar il traffic da rauba.

Tut quests stabiliments paran d'avair existì avant quellas hallas e quel port menziunads en las funtaunas scrittas e situads ordaifer l'engrondiment da la citad.

(Lia rumantscha Cuira/Chur)

Crédit d'illustration:

- 1: FRANÇOIS CHRISTE, Le canton de Vaud. In: Stadt- und Landmauer II. Stadtmauern in der Schweiz, Katalog, Darstellungen (Zürich 1996) 306; GRANDJEAN 1990 (cf. note 2) 5; Valentine Chaudet
- 2, 4: Dessin Valentine Chaudet
- 3: Archives cantonales vaudoises, GB 147/b, fol. 1, détail
- 5, 8: Dessin D. Poget
- 6: Photo R. Gindroz, La Croix-sur-Lutry
- 7: Photo BAMU

Adresse de l'auteur:

Valentine Chaudet
Av. d'Echallens 115
CH-1004 Lausanne
valentinechaudet@yahoo.com